

## PARTIE B

### Chapitre 3: EUROPE

#### Communauté européenne

L'année 1981 marquait le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord cadre de coopération commerciale et économique entre le Canada et la Communauté européenne (CE). À cette occasion, le vice-président aux Relations extérieures de la Communauté est venu à Ottawa en juillet pour y présider, de concert avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une réunion du Comité mixte de coopération, organe chargé de suivre de près le programme de travail entrepris en application de l'accord. M. MacGuigan avait, pour sa part, effectué une visite à Bruxelles en mai afin d'y avoir des entretiens avec le président de la Communauté, M. Gaston Thorn. Par ailleurs, le ministre de l'Expansion économique régionale et le président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) se sont aussi rendus à Bruxelles en mai, pour y entrer en consultations avec la Commission européenne. Enfin, Mme Simone Veil, président du Parlement européen, est venue à Ottawa en octobre à l'invitation du président de la Chambre des communes.

Le 30 décembre, le Canada et la Communauté ont signé un accord de pêche d'une durée de six ans. Aux termes de cet accord, issu de négociations entamées en 1977, le Canada obtiendra de meilleurs débouchés pour certains de ses produits de la pêche sur les marchés de la CE; il accordera, en retour, des droits de pêche particuliers à plusieurs États membres de la Communauté.

En décembre également, un Échange de lettres entre le Canada et la Communauté est venu marquer l'aboutissement du processus engagé en janvier 1978 par l'Échange de lettres modifiant l'Accord de 1959 entre le Canada et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). L'Échange de lettres de 1981, qui établit une approche type du retraitement, représente un important progrès dans l'application de la politique canadienne de non-prolifération et de garanties nucléaires. Il fournira au Canada les garanties qu'il exige, assurera la prévisibilité à long terme nécessaire aux programmes d'énergie nucléaire de l'Euratom et favorisera l'évolution d'un régime de non-prolifération efficace et internationalement convenu.

Le Canada et la Communauté sont parvenus à régler en 1981 la question de l'accès des exportations canadiennes de fromage cheddar, de boeuf de choix et de pommes de terre de semence aux marchés de la CE. La Communauté a continué de manifester de l'intérêt pour la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières du Canada, mais elle a aussi exprimé son inquiétude quant à certains aspects de la mise en oeuvre du Programme énergétique national et de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. À la fin de l'année, le Canada était préoccupé par la perspective d'une résolution réclamant l'interdiction par la CE des importations de produits